



## **Notes brèves du SYNMAAD n°46**

**FLASH INFO du 23 DECEMBRE 2014**

### **N'OUBLIEZ PAS DE RENSEIGNER LES INDICATEURS DECLARATIFS POUR LA ROSP**

Chers Collègues,

**Vous avez jusqu'au 31 janvier 2015 pour renseigner, et cette année encore de façon manuscrite, comme l'année dernière, les deux indicateurs déclaratifs de la ROSP afin d'être rémunérés pour tous les indicateurs.**

Il s'agit, je vous le rappelle de:

- La part de vos patients avec détection d'un adénome au cours d'une coloscopie totale réalisée après un test positif de recherche de sang occulte dans les selles ;
- La part de vos patients ayant eu une polypectomie par coloscopie avec transmission au médecin traitant des résultats et du délai de contrôle par coloscopie.

**N'oubliez pas également, avant fin décembre, de vous connecter au moins une fois sur le site AméliPro et de renseigner un téléservice** (déclaration du médecin traitant, arrêt de travail, ...) mais notez bien que la rémunération sera complète si vous vous êtes connecté avant le 30/09/2014, la rémunération sera proratisée en fonction de la date à laquelle vous vous êtes connecté après le 30/09/2014.

Bien cordialement.

**Dr Thierry HELBERT  
Président**